

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 novembre 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la Loi sur les Cités et Villes, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-11-06-6370

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023 à 19 h 06.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2023;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2023;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 octobre 2023;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2023;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- Autorisation Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;
- 20.2 Autorisation Octroi de contrat Réfection de la toiture de l'usine d'épuration des eaux usées du 1607 chemin Connaught;
- **20.3** Autorisation Octroi de contrat Entreprise Goéland Acquisition équipements de parc;
- 20.4 Autorisation Octroi de contrat R. Goyette Maçonnerie Réparation de la brique sur une section d'un mur de l'usine de filtration;
- **20.5** Autorisation Octroi de contrat Renouvellement des équipements et logiciels informatiques du bureau administratif;
- 20.6 Autorisation Octroi de contrat Déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie;
- **20.7** Autorisation Octroi de contrat Déneigement du stationnement rue Prince;
- **20.8** Autorisation Octroi de contrat Shellex Groupe Conseil Attestation assainissement des OMAEU;

30. - ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation Demande de soutien financier Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) Année 2023-2024 ;
- 30.2 Autorisation Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 30.3 Autorisation Contribution 2024 Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest;
- 30.4 Autorisation Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël Centre de Ressources Familiales du Haut-Saint-Laurent;

40 - RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion Projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512;
- **40.2** Présentation et dépôt Projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512;
- 40.3 Adoption Projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512;
- **40.4** Modification de la demande de dérogation mineure no. 2023-15–22, rue Kelly Lot 6 507 055;
- **40.5** Modification de la demande de dérogation mineure no. 2023-15– 24, rue Kelly Lot 6 507 054;

50 - NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Approbation - Démission de madame Sonia Roy – Pompier volontaire;

Approbation - Embauche de Dany Soucy – Pompier et premier répondant au Service de la Sécurité incendie;

60 -VARIA

60.1 Autorisation -

70 - RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- **70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- **70.2** Madame Andrea Geary:
- **70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- **70.4** Monsieur Florent Ricard:
- **70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- **70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-11-06-6371

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 novembre 2023 tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 20.9 Acte de cession pour fins d'utilité publique entre Projet Cunningham Inc et la Ville de Huntingdon;
- 30.5 Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël Club Optimiste de Huntingdon;
- 50.3 Versement d'une compensation financière aux employés municipaux.

Adopté

<u>ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS</u>

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 octobre 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2023 est déposé.

<u>Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2023</u>

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 octobre 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procèsverbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Période d'information du maire

Il remercie monsieur Rémi Robidoux d'avoir occupé le poste de maire suppléant.

M. Denis St-Cyr sera le maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2023.

Le 11 novembre prochain se tiendra le souper annuel de l'Armistice à la Légion royale Canadienne.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-11-06-6372 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva vient à échéance le 30 novembre 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, préparé par *Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc.* relativement à la proposition de la compagnie SSQ Groupe Financier — Beneva et des différentes options de renouvellement;

Considérant que les employés de la Ville ont été consultés et que ceux-ci ont exprimé leur choix;

23-11-06-6373 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier (Beneva) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024 pour un montant de prime mensuelle avant taxes de 5 167,91\$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat – Réfection de la toiture de l'usine d'épuration des eaux usées du 1607 chemin Connaught

Considérant que l'entreprise Toitures Wescott Duhème a déposé une soumission pour le remplacement du revêtement de la toiture de l'usine d'épuration des eaux usées située 1607 chemin Connaught, soit :

		38 090,88 \$
3	Installation de 222 arrêts à neige Avalanches	3 885,00 \$
2	Installation de fourrures 1 x 4 aux 16 pouces	2 330,86 \$
1	Fourniture et installation d'un revêtement de tôle sur une superficie d'environ 4 250 p.c.	31 875,00 \$

23-11-06-6374

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Toitures Wescott Duhème au montant de 38 090,88 \$ plus les taxes applicables.

Que le contrat soit réalisé au début de l'année 2024.

Que la dépense au montant de 39 990,64 \$ soit financée à même le surplus accumulé dans l'attente de l'annonce du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

<u>Octroi de contrat – Entreprise Goéland – Acquisition équipements de parc</u>

Considérant que la Ville désire acquérir des équipements et du mobilier pour le parc de l'Île Russel et de la Halte routière;

Considérant la soumission déposée par l'entreprise Goéland au montant de 9 265,09 \$ plus les frais de livraison de 385 \$, excluant les taxes applicables pour les équipements suivants :

Quantité	Description	Prix unitaire	Sous-total
1	Support à vélo	688,09 \$	688,09 \$
	5 places bilatérales		
3	Table à pique-nique	1896,27 \$	5 688,81 \$
	Plastygo gris		
3	Contenant à rebuts	810,99 \$	2 432,97 \$
3	Couvercle à poubelle	151,74 \$	455,22 \$
	Frais de livraison		385,00 \$
	9 650,09 \$		

Considérant que la livraison des équipements est prévue au printemps 2024.

23-11-06-6375

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité: Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Goéland pour l'acquisition des équipements de parc au montant 9 650,09 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 10 131.39 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – R. Goyette Maçonnerie – Réparation de la brique sur une section du mur de l'usine de filtration

Considérant la soumission déposée par l'entreprise R. Goyette Maçonnerie au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation d'une section du mur de briques à l'usine de filtration située au 221, rue Châteauguay;

23-11-06-6376

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise R. Goyette Maçonnerie pour la réparation d'une section du mur de briques à l'usine de filtration., au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 6 824,19 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé.

Adopté

Octroi de contrat – Renouvellement des équipements et logiciels informatiques

Considérant la soumission déposée par l'entreprises SH Informatique Inc au montant de 42 847,30 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement des équipements et logiciels informatiques du bureau administratif, soit le serveur et les composantes, les logiciels et les postes de travail;

23-11-06-6377

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise SH Informatique Inc. pour le remplacement des équipements et logiciels informatiques du bureau administratif, soit le serveur et les composantes, les logiciels et les postes de travail au montant de 42 847,30 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 44 984,31 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

<u>Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie</u>

Considérant la soumission déposée par l'entreprise Excavation C.A.R. Inc au montant de 2 400.00 \$ plus les taxes applicables, pour le déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2023-2024.

23-11-06-6378

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat de déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2023-2024 à l'entreprise Excavation C.A.R. Inc au montant de 2 400.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 2 400 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-621-01-522.

Adopté

Octroi de contrat – Déneigement du stationnement rue Prince

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement du stationnement public situé sur la rue Prince pour la saison hivernale 2023-2024.

23-11-06-6379

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'octroi du contrat de déneigement du stationnement de la rue Prince pour la saison hivernale 2023-2024 à monsieur Bradley Hayter au montant de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 2 099,75 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-320-20-443.

Adopté

<u>Octroi de contrat - Shellex Groupe Conseil - Attestation</u> <u>assainissement des OMAEU</u>

Considérant que la Ville a reçu un projet d'attestation d'assainissement émis par le MELCCFP et que la Ville doit fournir des réponses à plusieurs volets relatifs à ses ouvrages d'assainissement;

Considérant l'offre de service présentée par la firme Shellex Groupe Conseil Inc. pour leur assistance auprès du personnel de la municipalité concernant les informations à fournir concernant les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la Ville;

Considérant que les services seront réalisés à taux horaire selon les taux indiqués à l'offre de service no. OS 1-143-23-M.

23-11-06-6380

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc. selon les termes de l'offre de service no. OS 1-143-23-M.

Que la dépense soit financée à même le surplus accumulé dans l'attente de l'annonce du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Acte de cession pour fins d'utilité publique entre Projet Cunningham Inc et la Ville de Huntingdon

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du développement domiciliaire Projet Cunningham Inc.;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.3.1 du Règlement de lotissement no 514, les propriétaires sont tenus de céder gratuitement à la Ville par un acte notarié, les lots formant l'assiette des rues proposées;

Considérant qu'à cet effet, la compagnie Projet Cunningham Inc. doit céder à titre purement gratuit et pour fins d'utilités publiques à la Ville de Huntingdon tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans les immeubles dont les désignations sont les suivantes :

IMMEUBLE 1 – RUE

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX (6 558 006) du Cadastre Du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon

IMMEUBLE 2 – BASSIN DE RÉTENTION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT (6 558 007) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon.

23-11-06-6381

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la cession à titre gratuit des lots décrits dans le préambule.

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tous autres frais inhérents à la cession soient à la charge du promoteur Projet Cunningham Inc.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession et tous autres documents à cet effet.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

<u>Demande de soutien financier – Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) – Année 2023-2024</u>

Le conseiller Denis St-Cyr, par sa situation de trésorier de l'organisme S.A.B.E.C, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et se retire de la séance à 19h30 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question. Le quorum est maintenu.

Considérant que la SABEC est un organisme à but non lucratif qui a pour mission le transport et l'accompagnement des citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent requérant des soins médicaux;

Considérant que la majorité des traitements médicaux nécessaires à la population sont surtout disponibles dans la région de Montréal, ce qui occasionne des coûts de transport importants pour l'organisme et les usagers;

Considérant que les tarifs de la S.A.B.E.C. sont basés sur la distance à parcourir pour un "maximum" de 80.00 \$ pour les voyages Huntingdon- Montréal ce qui peut représenter des frais de transport élevés pour les usagers recevant 25 à 30 traitements de radiothérapie ou de chimiothérapie;

Considérant que chaque année, la S.A.B.E.C. doit solliciter l'appui financier des municipalités, des entreprises, des organismes et des particuliers afin de pouvoir combler son manque à gagner et assurer le maintien de ce service essentiel;

Considérant que la population de Huntingdon a bénéficié de 1 394 transports soit environ 27% du nombre de transports effectués par l'organisme au cours de l'exercice 2022-2023.

23-11-06-6382 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière au montant de 5 000 \$ à l'organisme « Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC) » pour leur campagne de levée de fonds

2023-2024.

Que la dépense du poste 02-701-90-970 de 5 000 \$ soit financée à même budget prévu à cet effet.

Adopté

Le conseiller Denis St-Cyr réintègre la séance du conseil à compter de 19h33.

<u>Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel</u>

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Ville de Huntingdon prévoit faire suivre les formations suivantes à ses pompiers au cours de la période 2024-2025, soit :

Description	Nb candidats
Pompier 1	4
Opérateur d'autopompe	3
Opérateur de véhicule d'élévation	5
Véhicule électrique et hybride	20
Sauvetage sur plan d'eau	15
Officier non-urbain	2
Sauvetage ascenseur	20

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

23-11-06-6383

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Huntingdon présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

<u>Contribution 2024 – Association d'entraide mutuelle de feu du</u> <u>Québec Sud-Ouest</u>

Considérant que l'Association d'entraide de feu du Québec Sud-Ouest fournit des ressources et des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies lors des demandes d'entraide;

.

Considérant qu'en contrepartie des services rendus par la Mutuelle, la municipalité doit lui verser une contribution annuelle selon le budget prévu par l'organisme pour l'année subséquente.

23-11-06-6384

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise le versement de la contribution de l'année 2024 au montant de 3 000 \$ à l'Association d'entraide de feu du Québec Sud-Ouest.

Que la dépense de 3 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-220-00-494.

Adopté

Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël - Centre de Ressources Familiales du Haut-Saint-Laurent

Considérant que le Centre de Ressources Familiales du Haut-Saint-Laurent demande à la Ville de leur verser une contribution financière pour les aider à offrir des cadeaux aux enfants pour la fête de Noël.

23-11-06-6385

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 400 \$ au Centre de Ressources Familiales du Haut-Saint-Laurent.

Que la dépense de 400 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël – Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon demande à la Ville de leur verser une contribution financière pour les aider à offrir des cadeaux aux enfants lors de la fête de Noël qui se tiendra le 9 décembre 2023.

23-11-06-6386

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 400 \$ au Club Optimiste de Huntingdon.

Que la dépense de 400 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion – Projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512 sera adopté à une séance ultérieure.

<u>Présentation et dépôt – Projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512</u>

Le projet de Règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage no 512 est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

Adoption du 1^{er} projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance du 6 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 964-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 964-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

23-11-06-6387

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le 1^{er} projet de règlement no 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

<u>Modification de la demande de dérogation mineure no. 2023-15–</u> 22, rue Kelly – Lot 6 507 055

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été autorisée par la résolution no 23-09-05-6344, relativement au lot 6 507 055 situé au 22, rue Kelly;

Considérant que la demande de dérogation mineure avait pour effet, en autre:

• D'autoriser deux ouvertures à la rue dont l'une d'une largeur de 5 mètres et l'autre de 2.5 mètres au lieu d'une seule entrée d'une

largeur de 3,65 mètres minimum et 35% du frontage, soit 6.12 mètres - Article 19.1.2.1 du règlement 512;

Considérant qu'il y aurait lieu de la modifier afin d'éviter le stationnement en rangée, ce qui aurait pour effet :

• D'autoriser une seule ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres au lieu d'une largeur de 3,65 mètres minimum et 35% du frontage maximum, - Article 19.1.2.1 du règlement 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommandait une ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres afin d'éviter le stationnement en rangée ;

23-11-06-6388

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise la modification de la dérogation mineure visant à autoriser une seule ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres au 22, rue Kelly, connu sous le numéro de lot 6 507 055 sous condition que la profondeur du stationnement n'excède pas 5 mètres.

Adopté

<u>Modification de la demande de dérogation mineure no. 2023-15–</u> 24, rue Kelly – Lot 6 507 054

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été autorisée par la résolution no 23-09-05-6344, relativement au lot 6 507 054 situé au 24, rue Kelly;

Considérant que la demande de dérogation mineure avait pour effet, en autre:

• D'autoriser deux ouvertures à la rue dont l'une d'une largeur de 5 mètres et l'autre de 2.5 mètres au lieu d'une seule entrée d'une largeur de 3,65 mètres minimum et 35% du frontage, soit 6.12 mètres - Article 19.1.2.1 du règlement 512;

Considérant qu'il y aurait lieu de la modifier afin d'éviter le stationnement en rangée, ce qui aurait pour effet :

• D'autoriser une seule ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres au lieu d'une largeur de 3,65 mètres minimum et 35% du frontage maximum, - Article 19.1.2.1 du règlement 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommandait une ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres afin d'éviter le stationnement en rangée ;

23-11-06-6389 Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise la modification de la dérogation mineure visant à autoriser une seule ouverture à la rue d'une largeur de 15 mètres au 24, rue Kelly, connu sous le numéro de lot 6 507 054 sous condition que la profondeur du stationnement n'excède pas 5 mètres.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de madame Sonia Roy – Pompier volontaire

Considérant que madame Sonia Roy a remis sa démission le 19 octobre 2023 à titre de pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon.

23-11-06-6390

Il est proposé par monsieur Maurice Brossait Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de madame Sonia Roy effective à compter du 19 octobre 2023.

Adopté

Embauche de Dany Soucy –Pompier et premier répondant au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Dany Soucy a déposé sa candidature à titre de pompier et premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

23-11-06-6391

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Dany Soucy à titre de pompier et premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers et premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Versement d'une compensation financière aux employés municipaux

Considérant l'augmentation de 63% du montant des primes d'assurance-médicaments prévue au renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva à compter du 1^{er} décembre 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant la demande présentée par les employés municipaux à l'effet que la Ville absorbe 100% des montants de l'augmentation des primes d'assurance-médicaments;

Considérant que la Ville n'entend pas revoir sa contribution au régime d'assurance collective prévue à l'article 18.01 de la Convention collective et dans les contrats de travail des employés non syndiqués;

23-11-06-6392

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'un montant forfaitaire et non récurrent équivalent au montant de l'augmentation de la prime d'assurance-médicaments des salariés participants selon la protection de chacun et ce, du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024.

Que la dépense soit financée à même le budget à prévoir à cet effet.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr: Des travaux seront effectués dans l'immeuble Famille situé sur le chemin Fairview.

Mme Andrea Geary: Les prochains Marchés de Noël se tiendront le 19 novembre à St-Stanislas-de-Kostka, le 3 décembre à Ormstown et le 17 décembre à Saint-Anicet.

M. Dominic Tremblay : La semaine passée a eu lieu une rencontre pour le Plan directeur de la Ville et une nouvelle rencontre aura lieu le 14 novembre prochain. La prochaine étape sera une rencontre citoyenne pour présenter ce plan.

Le conseil se réunira en décembre pour planifier les prévisions budgétaires 2024.

M. Florent Ricard: Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit: Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Le dimanche 5 novembre avait lieu la Marche des vétérans lors du Jour du Souvenir. Il a assisté à une rencontre entre un vétéran et un pompier de la Ville lesquels étaient fiers de présenter leurs médailles, ce qui l'a beaucoup ému.

L'aréna est à la recherche d'un cabinet d'expert-comptable pour l'année 2024.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-11-06-6393 Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité:

Que la séance soit levée à 20 h 09.

Adopté

André Brunette, maire	Denyse Jeanneau, greffière	